Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (11) juillet 2022 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Marcel L'Italien: présent Manon Dubé : Présente Nathalie Soucy : Présente Raynald Bérubé : Présent Germain Picard : Présent Myriam Morissette : Présente

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u> Résolution #22- 185

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Correspondance

4. <u>Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022</u> Résolution # 22- 186

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Sur une proposition de Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

.

5. Adoption des dépenses de juin 2022 Résolution #22-187

COMPTES DE ju	in 2022	,	
Salaires nets: 16 en	nployés	S	32 195.96\$
Total des factures :			403 134.60\$
Total des comptes:			435 330.56\$
Salaires nets : 16 employés Chèques en ligne et manuels déjà payés correctif de note débit			32 195.96\$ 136 110.23\$
•			<u> </u>
Total des comptes	déjà pa	ayés	168 306.19\$
Reste à paye	er:	267	<mark>7 024.37\$</mark>
Solde des comptes			
# 600180	:	560 711.37 \$	
#600180-ET1:		238 281.79 \$	
#600180-ET2:		4 980.04 \$	
Marge de crédit 1	:	0.00 \$	
Prêt 2	:	601 537.63 \$	
Prêt 3	:	651 897.86 \$	
Prêt 4	:	200 068.11 \$	
Visa	:	0.00 \$	
Raphaël Rioux Directeur Général/ Juin 2022	Greffie	r-trésorier	

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois de juin au montant total de 435 330.56\$ selon la liste remise aux élus par le directeur général.

6. Groupe Bouffard Facture #220335 de 3 908.15\$ Résolution # 22-188

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #220335 de Groupe Bouffard au coût de 3 908.15\$ pour le contrat de collecte des matières résiduelles.

7. Nature Aventure facture #SI-1239 de 5 323.62\$ Résolution #22-189

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #SI-1239 de Nature Aventure au coût de 5 323.62\$ pour les services de deux guides du 10 au 14 juin 2022 pour l'exploration du parcours de l'estuaire de la rivière Mitis dans le cadre du projet La Grande Traversée.

8. Propulse Énergies SE.C. facture #78685972 de 3 307.55\$ Résolution #22-190

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #78685972 de Propulse Énergies S.E.C. au coût de 3 307.55\$ pour l'achat de diesel.

9. Les Pavages Laurentiens facture #2719998 de 78 769.37\$

Résolution #22-191

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #2719998 de Les Pavages Laurentiens au coût de 78 769.37\$ pour le projet 2022-01 : parc sportif.

10. Mallette Facture #150964A de 10 889.25\$ Résolution #22-192

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #150964A de Mallette au coût de 10 889.25\$ pour l'élaboration des états financiers 2020.

11. Chemtrade Chemicale Canada Ltd Facture #93338572 de 3 177.06\$

Résolution #22-193

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #93338572 de Chemtrade Chemicals Canada Ltd au coût de 3 177.06\$ pour achat de sulfate ferrique et acide sulfurique pour la station d'eaux usées.

2434-6983 Québec Inc Facture #9047 de 9 037.72\$ **12**. Résolution #22-194

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #9047 de 2434-6983 Québec Inc. au coût de 9 037.72\$ pour achat de sable filtrant pour le projet 2022-01 : parc sportif.

13. <u>Constructions et Installations Sportives Inc. Facture</u> #2407 de 68 151.43\$ Résolution #22-195

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #2407 de Constructions et Installations Sportives Inc. au coût de 68 151.43\$ pour l'installation d'équipements sportifs pour le projet 2022-01 : parc sportif.

14. <u>RPF Ltée Facture #83160 de 52 263.47\$</u> Résolution #22-196

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #83160 de RPF Ltée au coût de 52 263.47\$ pour éclairage sur trois sites pour le projet 2022-01 : parc sportif.

15. <u>Profab 2000 Inc. Facture #1029501 de 99 994.91\$</u> Résolution #22-197

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #1029501 de Profab 2000 Inc. au coût de 99 994.91\$ pour fourniture d'équipements sportifs pour le projet 2022-01 : parc sportif.

16. <u>Demande d'appui financier – Association du cancer de l'Est du Québec</u>

Résolution #22-198

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte d'appuyer financièrement l'Association du cancer de l'Est du Québec pour un montant de 300\$ suite à leur demande du 23 juin 2022.

17. Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTQ pour les saisons 2022-2023, 2023-2024,2024-2025

Résolution #22-199

CONSIDÉRANT QUE:

- La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports;
- Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2022-2023, ainsi que les années 2023-2024 et 2024-2025 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;
- Une correspondance datée du 10 juin 2022 du MTQ établit à 30 391,33\$ \$ le prix pour la saison 2022-2023 et les suivantes;
- Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de La Rédemption accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6506-22-4532 avec le ministère des Transports pour le déneigement et le déglaçage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2022-2023, jusqu'au 1^{er} juin 2023, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025;

QUE le conseil désigne monsieur Raphaël Rioux, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

18. <u>Soumission de Jalbert et Pelletier Inc. de 16 250\$ pour 1250 tonnes de gravier tamisé</u> Résolution #22-200

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption accepte la soumission de Jalbert et Pelletier Inc. datée du 28 juin 2022, pour la fourniture de 1250 tonnes de gravier tamisé pour la route du Portage et le rang 9 et ce, au montant de 16 250\$ taxes en sus;

QU'étant donné la fluctuation constante du coût du carburant, une surcharge pourra être facturée selon le taux émis par le ministère des transports au moment où les travaux auront lieu.

19. Représentant Desjardins Résolution #22-201

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le directeur général et greffier-trésorier exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante: sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

Les signataires autorisés au compte sont :

- Simon-Yvan Caron, maire
- Myriam Morissette, maire suppléant
- Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier
- Louise Boivin, directrice générale adjointe

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

20. <u>Autorisation donnée à la directrice générale adjointe pour signature des documents et effets bancaires en cas d'absence du directeur général</u> Résolution #22-202

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé de Manon Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale adjointe, Louise Boivin, à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la municipalité en cas d'absence ou d'empêchement d'agir du directeur général Raphaël Rioux.

21. Offre de service d'Aqua Ingenium de 13 615\$ Résolution #22-203

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption accepte la soumission d'Aqua Ingénium datée du 8 juillet 2022, pour la réalisation d'une demande d'autorisation ministérielle (AM) au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre d'un projet de remplacement des passerelles au Petit lac Noir et ce, pour un montant forfaitaire de 13 615\$ taxes en sus tel que décrit à ladite soumission

QUE les frais exigés par les autorités pour l'analyse du dossier, (municipalités, ministères, etc.) ne sont pas compris à la soumission;

QUE tous autres services techniques ou administratifs si requis et non inclus dans la soumission du 8 juillet seront facturés à un taux horaire de 100\$.

22. Appui au paiement de 50% par la municipalité de la valeur totale de l'animation (cirque et magie) dans les camps d'été 2022 afin de compléter la contrepartie de 50% de la valeur totale déboursée par la MRC de La Mitis

Résolution #22-204

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption, par le biais de son service de loisir, souhaite offrir des activités culturelles dans le cadre des camps d'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre les fournisseurs de services (atelier de cirque et atelier de magie) et l'intervenant en loisir mandaté pour présenter une telle offre;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les fournisseurs de services et l'intervenant en loisirs:

CONSIDÉRANT QUE la MRC assume 50% de la facture pour les ateliers de cirque et de magie dans le cadre des camps d'été 2022 (et dans le cadre de l'entente culturelle avec le MCC du Québec);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Myriam Morissette

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de consentir à payer à la MRC de La Mitis 50% de la valeur de la facture présentée par les fournisseurs pour la présentation d'ateliers de cirque et de magie selon les modalités prévues par la MRC.

23. <u>Service de premiers répondants</u> Résolution #22-205

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention des intervenants auprès de la population lors de situation d'urgence et à bonifier l'offre des services préhospitaliers sur le territoire de la municipalité de La Rédemption;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption, par le biais de son service incendie, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance des avantages de ce service pour la population et de ses implications financières pour la municipalité, le conseil municipal de La Rédemption juge à propos d'aller de l'avant pour sa mise sur pied;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Dubé Appuyé par Myriam Morissette

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE la municipalité de La Rédemption donne son accord à la mise sur pied d'un service de premiers répondants de niveau 1 ou autre (PR-1 ou autre);

QUE le maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux, directeur général, soient autorisés à signer une entente à cet effet avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

24. <u>Dépôt programme PRIMA – Projet Infrastructures récréatives et de loisirs – Parc public – Réfection sentier du tour du lac</u>

Résolution #22-206

ATTENDU QUE la municipalité comptait un sentier entourant le petit lac noir permettant ainsi à la population de bénéficier d'une infrastructure pour marcher en toute sécurité et profiter de la nature entourant le sentier;

ATTENDU QUE le sentier n'a pas eu d'investissement depuis plusieurs années entraînant ainsi une dégradation du sentier et de ses infrastructures;

ATTENDU QUE l'axe d'intervention 1 du plan mada vise directement l'amélioration du sentier;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de La Rédemption autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

25. <u>Demande à la MRC de La Mitis afin d'augmenter l'enveloppe</u> dédiée à l'entretien des chemins sur le territoire public Résolution #22-207

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a une enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien des chemins situés sur le territoire public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption bénéficie d'une compensation pour l'entretien d'une route sur le territoire public dont elle a la charge;

CONSIDÉRANT QUE ladite enveloppe budgétaire n'a pas été augmentée depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de l'augmentation des coûts pour l'entretien des chemins, cette enveloppe budgétaire est maintenant insuffisante;

Il est proposé par Raynald Bérubé Appuyé par Myriam Morissette ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption demande à la MRC de La Mitis une augmentation de la compensation accordée pour l'entretien de la route située sur le territoire public dont la municipalité a la charge.

26. <u>Varia</u>

a) Service d'animation lors des activités du 24 juin 2022 Résolution #22-208

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte de verser un montant de 200\$ à M. William Arseneault pour le service de musique le 24 juin 2022.

27. Période de questions

28. Prochaine séance le 8 août 2022 à 20h00

29. Levée de la séance Résolution #22-209

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h32.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier